

**20200212 Le Monde**

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/02/12/mineurs-isoles-etrangers-mes-petits-gars-ne-peuvent-pas-travailler\\_6029244\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/02/12/mineurs-isoles-etrangers-mes-petits-gars-ne-peuvent-pas-travailler_6029244_3224.html)

## Mineurs isolés étrangers : « Mes petits gars ne peuvent pas travailler »

A Saint-Denis, un chef d'entreprise reproche au préfet de ne pas lui délivrer d'autorisation de travail pour recruter une vingtaine de mineurs en apprentissage dans les travaux publics.

Par [Julia Pascual](#) Publié aujourd'hui à 02h14, mis à jour à 08h25



Abdoulaye Konaté,

Samuel Diallo et Sagata Diakité sur leur lieu d'apprentissage du métier de bordureur à La Courneuve (Seine-Saint-Denis), le 6 février. CAMILLE MILLERAND / DIVERGENCE

L'histoire relèverait de l'anecdote si elle ne se déroulait pas sur un territoire où les questions migratoires sont centrales. Avec 1 500 mineurs isolés étrangers pris en charge par les services de la protection de l'enfance (trois fois plus qu'en 2015), la Seine-Saint-Denis est le troisième département concerné par les flux migratoires de jeunes non accompagnés.

Autant de personnes dont l'insertion professionnelle est un enjeu central. Or, un des patrons de société de Saint-Denis, Francis Dubrac, à la tête d'une entreprise de travaux publics presque centenaire, Dubrac TP, reproche à la préfecture de ne pas l'autoriser à recruter une vingtaine de ces mineurs en apprentissage.

Alors que les grands chantiers des Jeux olympiques de 2024, mais aussi du réseau de transport Grand Paris Express ou de rénovation urbaine, lui font convoiter de beaux marchés, Francis Dubrac n'arrive pas à embaucher de manœuvres et autres maçons de voirie dans le cinquième département le plus peuplé de France (plus de 1,6 million d'habitants).

## Besoins de main-d'œuvre

D'aussi loin qu'il se souvienne, ce patron sait que les vagues migratoires, du Maghreb, du Portugal et du Mali, sont souvent venues répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'entreprise familiale spécialisée dans l'aménagement de route. Les effectifs se renouvelaient par « *cooptation* », les personnels étaient formés par « *compagnonnage* » dans cette entreprise gérée de façon paternaliste, même si son dirigeant goûte peu cette qualification.

« *Mais tous ceux qui dépassent la deuxième génération d'immigration ne veulent plus bosser dans le BTP*, constate-t-il depuis un moment. *On embauche dix jeunes de quartier, il en reste cinq à l'arrivée.* »

« Ce sont des gamins ponctuels, courageux, qui s'intègrent dans les équipes sans problème », note Francis Dubrac, à la tête d'une boîte de travaux publics.

Pour faire face à ses besoins d'embauches croissants, M. Dubrac, qui est aussi vice-président de la Chambre des métiers de l'artisanat du département, décide de mettre sur pied une formation de maçon de voirie par alternance et mobilise les acteurs locaux autour de lui (organismes de formation et intercommunalité) pour constituer une promotion d'une trentaine d'élèves. L'initiative rencontre un succès en demi-teinte, car seuls dix-sept apprentis signent. « *Comme pour plein de métiers pénibles, peu valorisants, il y a une grosse problématique de main-d'œuvre* », reconnaît Anne Gillet, mandatée par l'intercommunalité Plaine Commune pour accompagner cette démarche.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [Les élus s'inquiètent du manque de moyens face à l'afflux de mineurs étrangers](#)

Francis Dubrac se tourne alors vers les mineurs migrants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE). Les stages de découverte qu'une vingtaine d'entre eux font dans l'entreprise confirment son intuition. « *Les chefs de chantiers ont adoré travailler avec eux*, explique-t-il. *Ce sont des gamins ponctuels, courageux, qui s'intègrent dans les équipes sans problème. On s'est aussi rendu compte qu'ils avaient traversé la Méditerranée, qu'ils n'avaient pas de quoi manger le midi ou s'acheter des habits.* »

## « Un problème de méthode »

Le chef d'entreprise décide d'écrire au préfet du département. Le 26 novembre 2019, il lui demande par courrier de l'aider à obtenir des autorisations de travail, indispensables pour les mineurs étrangers pris en charge par l'ASE et en principe délivrées de droit dans le cadre de contrats d'apprentissage. Une simple formalité, s'imagine-t-il. Mais il n'obtient pas de réponse, s'en inquiète et, sur les conseils de Patrick Braouezec, président de Plaine Commune et membre du Parti communiste français (PCF), envoie les demandes d'autorisation de travail à Anne-Claire Mialot, la préfète à l'égalité des chances du département, le 22 janvier. Il n'obtient pas davantage de retour.

« *Mes petits gars ne peuvent pas travailler*, regrette le chef d'entreprise, alors que la formation de maçon a commencé le 3 février. *Ça n'a aucun sens, c'est ubuesque.* »

La préfecture, elle, lui renvoie la responsabilité du blocage. « *C'est un problème de méthode*, explique au *Monde* le préfet Georges-François Leclerc. *M. Dubrac aurait dû, selon les règles, déposer ses demandes à la Direccte* [Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi]. *Nous n'instruisons pas les passe-droits. Nous*

*sommes dans un secteur concurrentiel. Si les dossiers sont loyalement déposés, ils seront loyalement instruits. »*

*« Cela a peut-être été une maladresse de ma part et je veux bien faire amende honorable,* convient Patrick Braouezec. *Mais comme l'ancienne préfète avait pour priorité l'insertion des jeunes, il ne m'a pas semblé incongru de faire passer les demandes à sa successeure. »*

## **« Pas de rationnement »**

*« Je ne sais pas ce qui relève du dysfonctionnement ou de la mauvaise volonté »,* réagit le député communiste de Seine-Saint-Denis Stéphane Peu, qui a écrit le 22 janvier à la ministre du travail, Muriel Pénicaud, pour solliciter son arbitrage. Stéphane Troussel, le président socialiste du département, et Christian Favier, celui du Val-de-Marne, ont pour leur part écrit au ministre de l'intérieur Christophe Castaner, vendredi 7 février, pour dénoncer un « durcissement de la politique » envers les mineurs non accompagnés. *« Ainsi, des mineurs pris en charge par les services d'aide sociale à l'enfance pendant parfois plusieurs années, avec des projets d'insertion et de formation, se voient refuser des titres de séjour et des autorisations de travail, et se retrouvent, à leurs 18 ans, dans l'illégalité »,* écrivent-ils.

A ceux qui soupçonnent le préfet de faire de l'obstruction, M. Leclerc rétorque : *« En 2019, nous avons délivré 151 autorisations de travail à des mineurs en apprentissage et octroyé 139 titres de séjour à de jeunes majeurs. Les chiffres augmentent par rapport à 2018. Il n'y a pas de rationnement. »*

Lire aussi [Migrants : la France a le devoir d'agir pour les mineurs isolés](#)

A côté de ce qui ressemble à une somme de malentendus et de vexations, la vingtaine de jeunes convoités par M. Dubrac sont, eux, dans l'expectative. Hébergés dans des hôtels de La Courneuve, de Stains ou de Montreuil, maliens ou ivoiriens pour la plupart, certains vont bientôt avoir 18 ans. Leur prise en charge ne sera prolongée que s'ils obtiennent une formation ou un contrat. *« On est optimiste, on espère que ça va changer, confie l'un d'entre eux, Samuel Diallo, 16 ans. Sinon, on est à la rue. »*

[Julia Pascual](#)